

- 2) In addition to these guidelines, every employee who is identified as surplus will also be governed by the existing central agency regulations and procedures.
  - 3) When an employee is identified as surplus, he/she will be asked if he/she wishes to be covered by these guidelines or if he/she wishes to waive them in order to take advantage of early retirement and cash-out offers provided by central agency policies. An employee may withdraw from being covered by the guidelines at any time in the process to take advantage of central agency policies.
  - 4) Employees covered by these guidelines are expected to make every effort to seek and accept new employment. A personnel committee will be established to review cases where an employee may have failed to seek employment or refused a reasonable job offer. If an employee has been deemed not to have cooperated under the terms of these guidelines, he/she will be informed in writing that he/she is no
- 2) Tout employé assujetti aux présentes lignes directrices est également régi par les dispositions réglementaires et les procédures existantes d'organismes centraux.
  - 3) Lorsqu'un employé est déclaré excédentaire, on lui demandera s'il veut être assujetti aux présentes lignes directrices ou s'il veut en être dispensé afin de se prévaloir des offres de retraite anticipée et d'indemnité d'excédentaire en vertu des politiques d'organismes centraux. L'intéressé peut renoncer en tout temps au bénéfice de ces lignes directrices s'il décide de se prévaloir des avantages offerts en vertu des politiques d'organismes centraux.
  - 4) Les employés assujettis aux présentes lignes directrices doivent mettre tout en oeuvre pour se procurer un nouvel emploi. Un comité du personnel sera mis sur pied afin d'examiner les cas d'employés qui se sont soustraits à l'engagement de chercher un emploi ou qui ont refusé une offre d'emploi raisonnable qui leur a été faite. S'il est établi qu'un employé n'a pas collaboré conformément à ce qui